

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2022 / 4 / 1TARIF
SORTIE DES AINES
A TILQUES
LE 25 Octobre 2022DATE DE CONVOCATION
31 Août 2022DATE D'AFFICHAGE
31 Août 2022EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU
REREGISTRE AUX
DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG**

L'an deux mil Vingt Deux, le Sept Septembre à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY
Dominique, CRINCKET Claude, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCC
Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM
Charles-Edouard, LLANES David, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX
Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET
Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absents excusés :

Mme DESROUSSEAU Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à M. CRINCKET Claude

A été nommée secrétaire : Madame LOUNICI Bérengère

L'Assemblée est informée qu'un repas dansant à « La Guinguette » à TILQUES
est organisé le mardi 25 octobre 2022 pour les aînés de la commune âgés de 65
ans et plus.

Cette sortie est entièrement gratuite pour les adhérents du Club Municipal des
Aînés à jour de leur cotisation.

Pour les aînés qui souhaitent y participer, il convient de déterminer le montant de
la participation (comprenant le transport et le repas dansant) de la façon
suivante :

- montant de la participation : 46 € par personne

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la
proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE